

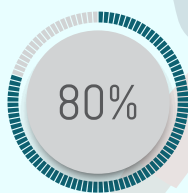
# REJOIGNEZ NOUS POUR CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DES FEMMES A NAVAL GROUP



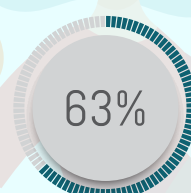
**« Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes »**

Cette loi de décembre 1972, et celles qui ont suivi, ne sont toujours pas pleinement respectées et n'ont toujours pas permis d'atteindre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

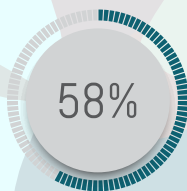
## Dans le monde du travail, les femmes représentent :



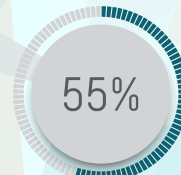
des emplois à temps partiel  
et 95 % des congés parentaux,



des salariés du secteur public et sont  
majoritaires dans les métiers administratifs,  
du nettoyage, de l'éducation, de la santé et  
du social,



des salariés payés au SMIC



des emplois à bas salaires  
du secteur privé.

L'écart moyen de rémunération femmes/hommes est de 24 % dans le secteur privé et de 14 % dans les fonctions publiques. La pension de retraite des femmes est en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes.

En 2022 à Naval Group, le taux de femmes managers était seulement de 17%, l'écart de salaire moyen hommes/femmes cadres était de 6% et une seule femme figurait parmi les 10 plus hautes rémunérations !

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit se concrétiser dans la vie de tous les jours et dans la sphère professionnelle, la **CFE-CGC fait valoir ses revendications en matière de rémunération, de carrières, d'articulation des temps de vie et de lutte contre les violences sexistes au travail.**

Comme nos collègues Agnès, Anne-Cécile, Annick, Audrey, Carole, Catherine, Célia, Céline, Claudie, Erika, Estelle, Florence, Françoise, Gaëlle, Leila, Lucile, Marie-Anne, Marielle, Maryline, Nathalie, Patricia, Régine, Rymel, Sandrine, Sophie, Sylvie ou encore Véronique, la présidente de notre syndicat, rejoignez nous pour contribuer au rayonnement des femmes à Naval Group.



[8 mars - 8 raisons d'agir](#)

J'adhère

